

Cahier des charges

DELEGATION DE GESTION 2023 DE LA CARSAT

AUX FEDERATIONS ET UNION DEPARTEMENTALE DES CENTRES SOCIAUX

« Prévention de la perte d'autonomie, territoire et solidarité entre les âges »

I) Le cadre conventionnel

- La CNAV et la FCSF, depuis leur convention de partenariat signée le 16 octobre 2009, ont développé conjointement des actions de promotion du lien social s'appuyant sur :
 - Le croisement de leur connaissance des retraités présentant des risques de fragilité ;
 - Des modes d'intervention de proximité, développés par les centres sociaux dans le champ du développement social local ;
 - Un accompagnement personnalisé des retraités, grâce aux complémentarités entre l'action sociale individuelle et collective.
- Après l'année 2018 de transition, le partenariat CNAV - FCSF 2019 s'est inscrit dans un cadre renouvelé, fixé par la feuille route 2019-2022 validée par la CASS du 16 avril 2019.
- Convention cadre entre la CARSAT Alsace-Moselle et la Fédération des Centres Socio-Culturels de 2023.

II) La politique d'action sociale de la CARSAT ALSACE-MOSELLE

La CARSAT ALSACE-MOSELLE met en œuvre une politique d'action sociale orientée vers la prévention de la perte d'autonomie des personnes retraitées encore relativement autonomes (relevant des GIR 5 et 6 de la grille d'évaluation nationale AGGIR) et socialement fragilisées.

Dans le cadre de cette politique, la CARSAT ALSACE-MOSELLE développe un partenariat avec les Fédérations et l'Union des Centres Socio-Culturels d'Alsace-Moselle qui a pour enjeux :

- Une meilleure connaissance des besoins des personnes retraitées,
- La mise en œuvre de réponses adaptées par la réalisation d'actions collectives.

La mise en place des actions devra s'inscrire dans les deux axes stratégiques que sont la prévention du lien social et le Bien Vieillir via 3 axes de travail :

-  **Inclusion numérique**
-  **Bienvenue à la retraite**
-  **Aller à la rencontre des retraités isolés**

Les finalités recherchées sont le développement de nouvelles dynamiques territoriales favorisant la prévention du vieillissement, une meilleure réponse aux besoins des publics retraités autonomes et fragiles, une articulation entre les acteurs et les dispositifs institutionnels.

III) Objectifs

Dans leur cadre de leur politique d'animation sociale et de la dynamique de leur territoire, les centres sociaux **mettront en place des actions collectives adaptées** à destination des personnes retraitées, sur 3 axes stratégiques :

Inclusion numérique

La thématique « Autonomie numérique », par le biais des actions développées, vise à accompagner les seniors dans l'utilisation de l'outil numérique afin qu'ils soient le plus autonomes possible. Pour permettre aux personnes retraitées de communiquer et réaliser des démarches en ligne en sécurité, de s'informer via Internet, il est indispensable de leur donner l'envie, la confiance en soi et les repères face au numérique en favorisant la convivialité et le lien social (Référentiel Autonomie numérique 2020 - Cnav). Les ateliers concernent de l'initiation ou du perfectionnement, dans le respect du référentiel.

Bienvenue à la retraite

L'objectif est d'accompagner les futurs et les nouveaux retraités dans leur transition de l'activité professionnelle vers une retraite active et épanouie en s'appuyant sur différentes thématiques : démarches administratives et financières, projets de vie, lien social, prévention santé... Ces actions doivent permettre aux nouveaux retraités de mieux appréhender leur vie à la retraite, de préserver leur qualité de vie, leur équilibre moral et également de maintenir leur lien social (Référentiel Bienvenue à retraite 2022- Cnav).

Aller à la rencontre des retraités isolés

La finalité est de favoriser la lutte contre l'isolement social en créant du lien pour réduire les risques auxquels la personne peut être exposée. L'objectif est de repérer et d'aller vers les personnes retraitées en difficultés économiques et/ou sociales afin de prévenir la fragilisation, voire la perte des liens sociaux et de les orienter vers les structures adaptées pour répondre à leurs besoins et leurs attentes.

Ex : visites à domicile, réseaux voisins solidaire en direction des seniors, actions d'animation sociale, etc.

A cet effet, les deux partenaires s'accordent sur une façon d'agir en transversalité et en coopération autour du projet social et d'animation des structures.

IV) Périmètre des activités financées

Les centres sociaux devront :

- Compléter une demande de subvention par activité
- Établir un budget prévisionnel par activité faisant apparaître obligatoirement des cofinancements (sollicités ou acquis) ou un autofinancement
- Proposer des solutions concrètes de mobilisation du public ciblé
- Expliciter les objectifs opérationnels qui en découlent, ainsi que la mise en œuvre des activités, la méthodologie d'intervention, le calendrier

- Proposer des projets de qualité avec un personnel qualifié et adapté
- Réaliser une approche de développement social local, s'appuyant sur la mobilisation des habitants et des acteurs de territoire
- S'assurer de la prise en compte du champ de la prévention du vieillissement des personnes autonomes en GIR 5 et 6
- Développer des activités sans participation financière des seniors afin de mobiliser également les personnes les plus fragiles

Les actions devront se dérouler entre le 1er septembre 2023 et le 31 août 2024.

V) Modalités de suivi et d'évaluation des activités des CSC :

Le centre social s'engage à transmettre à la Fédération ou à l'Union Départementale des CSC :

- La programmation des actions en amont de leur réalisation afin de permettre la saisie et la publication sur PPAS par la Fédération ou l'Union Départementale des CSC.
- Le retour quantitatif du nombre de personnes présentes à la première séance dès le démarrage de chaque activité.
- Une évaluation globale de l'action à communiquer à la fin de l'activité avec le budget définitif réalisé.

Une évaluation individuelle des actions est attendue :

- Pour les ateliers du numérique : évaluation de résultats et d'impacts avec utilisation du logiciel Sphinx* : liste de présence à saisir par l'animateur ; questionnaire d'évaluation T0 saisi par le participant puis génération automatique des T1 et T2 sur sa boîte mail.
- Pour les ateliers Bienvenue à la retraite : évaluation de résultats et d'impacts avec utilisation du logiciel Web Report 2.0* : liste de présence, T0 et T1 à saisir par l'animateur à la suite du remplissage de la version papier par le participant. Le T2 sera généré automatiquement avec envoi sur la boîte mail du participant.

**Les notices d'utilisation des outils seront envoyées par mail aux CSC retenus.*

VI) Modalités de financement des projets au titre de la délégation de gestion 2023 de la CARSAT aux Fédérations et Union Départementale des CSC :

La CARSAT Alsace-Moselle examinera les dossiers présentés par la Fédération ou l'Union Départementale des CSC dans le cadre d'un comité technique, puis au sein d'un comité de pilotage partenarial.

Les aides financières seront allouées annuellement sous la forme de subventions de fonctionnement après validation de la Commission d'Action Sociale de la CARSAT Alsace Moselle.

La Fédération ou l'Union Départementale des CSC s'engage à rendre visible l'offre de prévention et du lien social en faveur des retraités sur le portail www.pourbienvieillir.fr (via l'outil PPAS) en amont de la réalisation des actions, permettant de cartographier et valoriser les activités proposées pour ce public.

La subvention accordée pour l'année 2023 sera conditionnée par l'évaluation finale ou intermédiaire 2022 des CSC déjà subventionnées. Ce document d'évaluation est attendu au plus tard pour le COTECH.

VII) Dépôt de demande de subvention

Les dossiers de candidatures des CSC doivent être envoyés par courriel

au plus tard le 15/04/23023, à :

Dép	Contacts	Adresse pour envoi papier (en cas de difficultés)
57	Martine GERVILLE Déléguee fédérale m.gerville@centres-sociaux-moselle.fr Audrey Sitter Chargée de Mission Formation Fédérale a.sitter.formation@centres-sociaux-moselle.fr 03 87 50 50 83	Martine GERVILLE Déléguee Fédérale FDCSM Fédération Départementale des Centres Sociaux de Moselle Résidence Les Saules 76 Sente à My 57000 METZ
67	Zohra HAMOU-LHADJ Déléguee Fédérale fd.basrhin@centres-sociaux.fr instances.basrhin@centres-sociaux.fr 03 88 35 99 95 - 09 82 55 72 30	Zohra HAMOU-LHADJ Fédération des CSC du Bas-Rhin 1 A place des Orphelins 67000 STRASBOURG
68	Jean-Luc HILGERT-LUBAT Délégué Fédéral deleguefederal.udcsc68@yahoo.com Manon JAWOREK Chargée de mission Gestion de Projets coordinateur.udcsc68@gmail.com 03 89 66 00 61	Jean-Luc HILGERT-LUBAT UD CSC 68 30 rue des Orphelins 68200 MULHOUSE

L'analyse de la Fédération ou de l'Union Départementale des CSC, accompagnée des demandes des CSC, doivent être envoyés par courriel.

Au plus tard le 15/05/23, à :

Dép	Contacts
57	CARSAT Alsace-Moselle Pole prêts et subventions
67	polepretsetsubventions@carsat-am.fr
68	Tout dépôt de demande fait l'objet d'un accusé de réception par la Caisse. En cas d'absence de cet accusé de réception dans un délai de 15 jours, il appartient au demandeur de reprendre contact avec la Caisse.